

Vaud: recrudescence des infractions

Les infractions au code pénal ont enregistré une hausse de 18,5% dans le canton de Vaud l'an dernier. La tendance s'inscrit dans un phénomène national de péjoration de la situation sécuritaire, selon la police, qui annonce un redéploiement de ses forces et déclare la guerre aux dealers de rue.

Les chiffres sont inquiétants. A l'exception de Genève, la tendance est à l'image de ce que vit la Suisse romande, a expliqué hier le commandant de la police vaudoise Jacques Antenen en présentant le bilan 2012 de la criminalité. L'augmentation est particulièrement visible dans le domaine des infractions contre le patrimoine, avec 18% de vols en plus, dont 21,7% par effraction. Les infractions à la loi sur les stupéfiants ont connu pour leur part une progression de 17,6%.

La forte augmentation des vols est en partie imputable aux délinquants issus du Printemps arabe, qui commettent de nombreux petits délits, a indiqué la cheffe du Département de la sécurité (DSE) Jacqueline de Quattro. En quatre ans, le nombre de prévenus d'Afrique du Nord a été multiplié par quatre, tandis que le trafic de drogue est plutôt le fait de migrants nigériens et guinéens, a précisé Jacques Antenen. Face à cette délinquance qui évolue, la police va revoir un dispositif sécuritaire mis en place en 1999 dans le canton. «Je veux occuper le terrain», a expliqué le commandant de la gendarmerie Olivier Botteron.

Une hausse des effectifs de quelque 150 postes d'ici à la fin de l'année sera accompagnée de réformes structurelles. La présence policière sera renforcée sur le terrain, notamment aux heures critiques tôt le matin et le soir, a-t-il expliqué. Des petites unités mobiles permettront de mener des interventions rapides. Davantage de pouvoir sera octroyé aux corps de police de proximité.

A plus long terme, la police vaudoise souhaiterait, comme à Genève obtenir la compétence – aujourd'hui dans les mains de la justice de paix – d'octroyer des interdictions de périmètre et assignations à résidence pour les prévenus étrangers. Pour ce faire, la loi devra être modifiée.

Avec un taux d'infraction de 16,2%, l'activité délictueuse a connu un pic à Lausanne durant le premier semestre, avant de baisser dans le deuxième, a indiqué Grégoire Junod, municipal en charge de la sécurité. La Ville va continuer à mettre la pression sur les dealers. Dès le 1^{er} avril, elle lancera de plus le dispositif Héraclès qui permettra d'augmenter significativement l'engagement d'agents à pied au cœur de la ville.

M^{me} de Quattro a également déclaré ouverte la guerre contre les dealers de rue dans les autres villes et régions du canton. ATS

Genève fait figure d'exception avec une baisse du crime en 2012

STATISTIQUES • Contrairement à la moyenne suisse, la criminalité est en recul à Genève. Les infractions à la Loi sur les étrangers restent, elles, en augmentation.

La criminalité est en recul à Genève. Le nombre d'infractions a diminué de 9% en 2012 par rapport à l'année record de 2011. Malgré ce succès, le conseiller d'Etat Pierre Maudet n'a pas voulu verser dans le triomphalisme, appelant lundi à poursuivre les efforts. «Il s'agit d'une victoire d'étape dans une course encore longue», a déclaré le responsable du Département de la sécurité (DS). Sur le plan de la criminalité, la tendance est à la baisse, mais «nous n'avons pas encore retrouvé les niveaux de 2008, 2009 et 2010», a noté la cheffe de la police genevoise Monica Bonfanti.

L'an dernier, le nombre d'infractions au code pénal s'est élevé à 66 423 dans le canton de Genève, contre 72 821 en 2011. Le recul de la criminalité s'est aussi produit en ville de Genève. Aujourd'hui, la cité de Calvin n'est plus la ville la plus criminogène de Suisse. Cette place est dorénavant occupée par Lausanne.

Moins de délinquance maghrébine

Préoccupation majeure de la population, les vols et les cambriolages ont baissé de 9% en 2012. Un résultat notamment dû aux campagnes de prévention et au durcissement affiché à Genève à l'encontre des crimi-



L'an dernier, le nombre d'infractions au code pénal s'est élevé à 66 423 dans le canton de Genève, contre 72 821 en 2011. JPDS

nels multirécidivistes d'origine maghrébine, qui font l'objet d'un harcèlement permanent des forces de l'ordre.

Aujourd'hui, une partie des délinquants maghrébins sont en prison. «Ces gens parlent beaucoup entre eux» et visiblement les petits malfrats

qui voulaient venir à Genève sont allés ailleurs, a expliqué Mme Bonfanti. Le rapport coût-bénéfice est devenu moins favorable à Genève pour les petits criminels, a ajouté M. Maudet.

Le fait que la prison de Champ-Dollon soit plus que pleine ne freinera pas pour autant les ardeurs répressives des autorités. «Nous n'allons pas arrêter d'arrêter», a souligné M. Maudet. Selon le conseiller d'Etat, la capacité pénitentiaire ne dictera pas la politique criminelle à Genève.

Bandes venues de Roumanie

La police reste sur le qui-vive, malgré la diminution des délinquants maghrébins dans les rues. «Les zizous ont été remplacés par un nouveau phénomène, celui des bandes de ressortissants roumains (pas des Roms) venues écumer les villes d'Europe», a noté le chef de la police judiciaire François Schmutz.

Bien que satisfait par la baisse de la criminalité dans le canton de Genève, M. Maudet demeure préoccupé par la situation. Selon le conseiller d'Etat, un espace criminel lémanique, voire romand, se développe. La progression de la criminalité ailleurs en Suisse semble en témoigner. ATS

COMMENTAIRE

Le prix de la sécurité

PAULINE CANCELA

Contrairement au reste de la Suisse, Genève nage à contre-courant avec un net recul des infractions criminelles. La ville du bout du lac a même été détrônée par Lausanne à la tête du classement des centres urbains les moins sûrs de Suisse. Hier, le conseiller d'Etat Pierre Maudet a vanté les effets de l'accord qu'il a conclu cet été avec le procureur général Olivier Jornot. Une façon bien commode de justifier une politique hyperrépressive. «Ces résultats prouvent qu'avec un signal politique clair nous obtenons des résultats», analyse le magistrat. Le durcissement du parquet à l'égard des «archirécidivistes» ainsi que le «harcèlement» mené par la Brigade anticriminalité et consorts auraient eu raison des «zizous» et autres

petits délinquants, «mis à l'ombre» désormais pour la plupart à Champ-Dollon. Et, dans l'esprit des magistrats, cela n'a pas de prix. Car faut-il rappeler que la prison a atteint un tel niveau de surpopulation qu'elle se voit obligée d'infliger aux détenus des conditions de détention qui frisent l'illégalité? «Nous n'arrêterons pas d'arrêter», se bornent à chanter Pierre Maudet et Olivier Jornot. D'ailleurs, les procureurs n'hésitent plus à «neutraliser» des clandestins en série en les condamnant à six mois de prison sur ce seul motif¹. Censée viser les récidivistes, cette stratégie ouvre la porte aux abus et promet d'enfermer quelques inoffensifs travailleurs sans papiers pris dans les mailles du filet sécuritaire. A Genève, il y a bien un indicateur qui n'a pas diminué cette année: les infractions constatées à la Loi sur les étrangers, en hausse constante depuis 2008...

¹ Lire *Le Courrier* du 19 mars.

La criminalité en hausse dans toute la Suisse

Seuls Zoug et Genève (lire ci-dessus) surfent à contre-courant de l'augmentation généralisée de la criminalité en Suisse. Dans le pays, le nombre d'infractions a crû de 8,3% en 2012, passant de 693 000 à près de 751 000. Les vols sont, comme en 2011, en hausse, avec 11% de cas supplémentaires. Concernant les auteurs, une augmentation de 38,7% a été constatée parmi les prévenus issus de l'asile, a indiqué hier l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Les infractions au Code pénal ont progressé de 9% par rapport à 2011 (+52 026 cas), représentant 82% de l'ensemble des délits recensés. Les infractions à la Loi sur les étrangers ont elles aussi pris l'ascenseur avec 4687 cas en 2012 (+15%), et dans une moindre mesure celles concernant la loi sur les stupéfiants (+2%).

Les infractions au patrimoine demeurent majoritaires, soit 73% des infractions relevant du Code pénal. Elles ont progressé de 17% depuis 2010. La hausse la plus importante a été observée pour le vol et l'escroquerie.

Les infractions violentes (viol, homicide, brigandage, etc.) ont augmenté de 4%. Elles reviennent ainsi à

leur niveau de 2010. Les lésions corporelles graves ont enregistré une hausse de 23%, les violences ou les menaces contre les fonctionnaires de 17%, les brigandages de 16% et les contraintes de 12%. Le nombre d'homicides, en tenant compte des tentatives, reste stable, à 229.

La violence domestique a pour sa part augmenté de 6%, passant de 14 881 cas en 2011 à 15 810 en 2012. Elle n'avait pourtant pas cessé de diminuer depuis 2009. Ces chiffres doivent être considérés comme des valeurs minimales, étant donné que ces délits ne sont pas toujours dénoncés.

Quelque 75% des prévenus interpellés pour des délits relevant du Code pénal sont issus de la population résidente, 7% proviennent du domaine de l'asile et 18% sont des étrangers ne résidant pas de façon permanente en Suisse. Les prévenus provenant du domaine de l'asile sont en hausse de 38,7% (+1638 cas). Ils se sont surtout rendus coupables de vols à l'étalage. Les étrangers non-résidents en Suisse ont, eux, augmenté de 13,9% dans cette catégorie, avant tout en raison de vols par effraction.

Légèrement plus de ressortissants étrangers (43 521) que de Suisses (38 161) ont enfreint le Code pénal l'an passé. Parmi les résidents permanents, la répartition entre Suisses et étrangers n'a pas évolué depuis 2011.

En prenant en compte les infractions au Code pénal, le nombre de prévenus mineurs a baissé de 8,3% depuis 2011, et de 27,7% depuis 2010. On constate en revanche une hausse de 7,4% chez les adultes, et de 9,7% pour la catégorie des 20 à 34 ans.

Du côté de la loi sur les stupéfiants, les infractions causées par la consommation se montent à 48%, soit une hausse de 2%. Le cannabis et ses dérivés restent les substances les plus consommées avec une part de 68%.

Concernant la loi sur les étrangers, 67% des délits (24 521 cas) concernent des entrées illégales ou des séjours non autorisés en Suisse. Cela représente une hausse de 15% et de 3157 cas par rapport à l'année précédente. De manière générale, les infractions relevant de la loi sur les étrangers ont progressé de 15% par rapport à 2011, et de 26% depuis 2010.

ATS/PCA

TROIS QUESTIONS À...

Philippe Hayoz

Responsable du groupe «contrôle policiers» à l'Office fédéral de la statistique.

1. Le rapport parle d'infractions en hausse de 8,3%. C'est un chiffre plutôt important, comment l'explique-t-on?

Un chiffre important: oui et non. Certes, il y a une évolution, mais elle est surtout due aux vols, notamment aux cambriolages. Or, pour chaque cambriolage, on compte trois infractions: le vol, la violation de domicile et le dommage à la propriété. Si 10 000 vols sont constatés, ils apparaîtront comme 30 000 infractions dans les statistiques. La hausse du pourcentage total augmentera d'autant. Pour rester pertinent, il vaut mieux comparer la hausse séparément pour chaque type d'infraction.

Ensuite, ces statistiques ont été révisées en 2009. On ne peut les comparer aux résultats antérieurs. Pour comprendre la hausse à laquelle nous faisons face, il faudra attendre plusieurs années.

2. Pour les prévenus issus de l'asile, on voit une augmentation de 38,7%. Est-ce aussi dû à une subtilité statistique?

Là, il s'agit d'une réelle augmentation. Mais les chiffres doivent être relativisés. Nous avons mis, avec ce pourcentage, le nombre de personnes concernées: 1638 cas supplémentaires. En partant de chiffres aussi faibles, les pourcentages ont tendance à très vite augmenter. Et si l'on ramène cela en comparaison à toute la Suisse, ça n'est pas si énorme. En 2012, on comptait plus de 38 000 prévenus suisses pour des infractions au Code pénal contre moins de 6000 chez les personnes issues de l'asile.

3. Enfin, on note une tendance à la baisse pour ce qui concerne les mineurs. C'est un signe encourageant...

Une très bonne nouvelle, oui. On note cette tendance depuis plusieurs années, cela représente -27,7% depuis 2010. Je pense que nos jeunes vont bien, même s'il serait intéressant d'avoir l'avis d'un juge des mineurs, par exemple, sur cette question. PROPOS RECUEILLIS PAR LTD